



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.100
28 avril 1993

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 100e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 20 avril 1993, à 10 h 30

Président : Mme ESCALER (Philippines)
(Vice-Présidente)

Hommage à la mémoire de M. Turgut Ozal, Président de la République de Turquie

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17] (suite)

- j) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [22] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, Mme Escaler (Philippines), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 55.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. TURGUT OZAL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée rend hommage ce matin à la mémoire du Président de la Turquie, S. E. M. Turgut Ozal. Au nom de l'Assemblée générale, j'adresse mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République de Turquie et à la famille du défunt.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président de la République de Turquie.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Rwanda, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. BIZIMANA (Rwanda) : Suite au décès inopiné de S. E. M. Turgut Ozal, Président de la République de Turquie, je tiens, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, à rendre hommage à la mémoire de feu le Président de la République de Turquie et à exprimer, au nom de ces même Etats, les sentiments de profonde sympathie et les condoléances les plus attristées à la famille du très regretté Président, au Gouvernement et au peuple de la République de Turquie. Les Etats du Groupe africain expriment également leur pleine solidarité avec la délégation de Turquie ici présente en ce moment douloureux.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Bhoutan, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. DORJI (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Royaume du Bhoutan a l'honneur d'intervenir en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Asie pour le mois d'avril. Au nom des pays du Groupe asiatique, nous exprimons nos très sincères condoléances au Gouvernement et au peuple turcs ainsi qu'à la famille et aux amis du Président Ozal à l'occasion de cette perte irréparable.

Le Président Ozal possédait de nombreux talents. Audacieux, clairvoyant et doué d'une énergie sans bornes, il s'était consacré, ces 30 dernières années, au service de son pays.

M. Dorji (Bhoutan)

Le Président Ozal était né en 1927 à Malatya, au centre de la Turquie. Il était issu d'une modeste famille bourgeoise, mais il n'y avait rien de modeste dans son palmarès. Il avait fait des études pour devenir ingénieur en électricité et en économie, mais avait mis ses talents au service de différents secteurs du Gouvernement et d'organisations internationales et privées, où il devait se distinguer toujours davantage.

En décembre 1983, M. Ozal a été élu Premier Ministre. En 1989, il est devenu Président, et a continué, en cette qualité, à jouer un rôle actif dans les affaires de l'Etat, et ce, jusqu'à sa mort prématurée.

La communauté internationale se souviendra comment le Président Ozal a engagé son pays à mettre en oeuvre avec succès les résolutions du Conseil de sécurité lors de la guerre du Golfe et pris l'initiative de réformes économiques audacieuses, grâce auxquelles la Turquie est entrée dans une période de prospérité impressionnante.

Il arrive de temps en temps que des dirigeants fassent figure de géants tant est immense et profond l'effet qu'ils ont sur leur pays. Le Président Ozal était de ce nombre, et maintenant que la Turquie doit envisager l'avenir sans lui, nous voudrions une fois encore redire toute la tristesse que nous éprouvons et la solidarité des membres du Groupe asiatique.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Hongrie, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. ERDOS (Hongrie) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, je voudrais présenter mes très sincères condoléances à l'occasion du décès de S. E. M. Turgut Ozal, Président de la République de Turquie. Nous exprimons nos sentiments attristés à la famille du défunt, au Gouvernement turc et à toute la nation turque.

A la tête d'un pays important, en tant que Premier Ministre d'abord, ensuite comme chef de l'Etat, le Président Ozal se trouvait à la barre à une époque de bouleversements fondamentaux et de changements historiques dans la région. Le Président Ozal était conscient du rôle de premier ordre que la Turquie peut jouer dans le maintien de la stabilité et le règlement des problèmes conflictuels dans la région.

M. Erdös (Hongrie)

Dans ce moment de deuil, nous aimerais affirmer notre conviction que la République de Turquie, bien qu'elle ait perdu un de ses fils fidèles, saura néanmoins apporter, conformément aux intentions du défunt, une contribution précieuse au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

En cette heure de tristesse, au nom du Groupe des Etats de l'Europe orientale, je rend hommage à la mémoire du grand homme d'Etat qu'a été S. E. M. Turgut Ozal, Président de la République de Turquie.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Belize, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes à l'Organisation des Nations Unies, j'ai le triste devoir de présenter nos condoléances au peuple et au Gouvernement turcs à l'occasion du décès de S. E. M. Turgut Ozal, Président de la République de Turquie, survenu samedi dernier à Ankara. Les membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et, en vérité, la communauté internationale tout entière sont endeuillés par la disparition du Président Ozal, dont la communauté des nations se souviendra sans aucun doute comme ayant été l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de notre temps, qui a servi son pays d'abord dans les fonctions de Premier Ministre et, ensuite, dans celles de Président de la Turquie pendant les 10 dernières années.

Dans son propre pays, il s'est distingué pendant les nombreuses années où il s'est consacré à la vie publique, à la fois comme dirigeant de son pays et en assumant d'autres fonctions, en particulier dans les domaines du développement économique dans le secteur privé. Il aura marqué à jamais notre époque, et l'on se souviendra pendant longtemps de la contribution qu'il a apportée à son pays et au-delà de ses frontières.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes présente également ses condoléances les plus sincères à la famille de feu le Président Turgut Ozal.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Islande, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. SIGMUNDSSON (Islande) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, je voudrais présenter nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple turcs à l'occasion de la disparition prématurée de S. E. le Président Turgut Ozal survenue samedi dernier.

Le Président Ozal a eu une carrière politique longue et brillante, puisqu'il a servi en qualité de Vice-Premier Ministre et Premier Ministre avant d'être élu à la présidence en 1989. Je voudrais demander à la délégation turque de transmettre également nos condoléances à la famille de M. Ozal.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du pays hôte.

M. WALKER (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Nous déplorons aujourd'hui le décès de Turgut Ozal, Président de la Turquie, et leader mondial éminent. Fonctionnaire dévoué, le Président Ozal a oeuvré inlassablement pour le bien-être matériel et politique du peuple turc. Il n'a jamais hésité à s'attaquer à des problèmes difficiles ou à se prononcer sur des questions controversées. Comme le Président Clinton l'a fait remarquer, la Turquie est plus forte aujourd'hui grâce au leadership éclairé et dévoué du Président Ozal.

En dehors de la Turquie, le Président Ozal avait acquis une réputation de champion de la démocratie, de la paix et du progrès économique. C'était un homme de vision, qui recherchait de meilleures relations avec les voisins de la Turquie, et qui s'est efforcé de jeter des ponts entre l'Est et l'Ouest et de rapprocher d'anciens ennemis, d'anciens rivaux, afin qu'ils puissent poursuivre des intérêts communs. En même temps, le Président Ozal était demeuré ferme face à l'agression et à l'intimidation internationales. Aux Etats-Unis, le Président Ozal laissera le souvenir d'un ami sûr qui a contribué au renforcement de l'alliance qui unit nos deux pays.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. BURCUOGLU (Turquie) : Madame la Présidente, ma délégation est extrêmement sensible à votre témoignage de sympathie en cette triste occasion du décès soudain de S. E. M. Turgut Ozal, Président de la République de Turquie.

M. Burcuoglu (Turquie)

Nous sommes également sensibles aux condoléances exprimées par les Présidents des groupes régionaux et le pays hôte.

Le Gouvernement et le peuple turcs viennent d'éprouver une perte immense. Le Président Ozal était un éminent homme d'Etat fermement attaché aux principes universels sur lesquels se basent la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies. Il faisait siens les nobles objectifs de la Charte de l'Organisation. A l'occasion de son entretien le 3 février dernier avec le Secrétaire général de l'Organisation, lors de sa dernière visite à New York, il avait réitéré l'importance qu'il attribuait aux travaux de l'ONU ainsi qu'à la participation de plus en plus croissante de la Turquie à tous les domaines de ses activités.

Je voudrais vous exprimer, Madame la Présidente, notre reconnaissance et nos remerciements les plus sincères pour votre association et pour celle des groupes régionaux et du pays hôte au deuil qui frappe si douloureusement la Turquie. Dans son affliction, ma délégation trouve une consolation dans l'hommage que l'Assemblée générale a rendu à la chère mémoire du Président Ozal. Nous ne manquerons pas de porter ces témoignages de sympathie à l'attention du Gouvernement turc et de la famille endeuillée du feu Président.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS**

- j) NOMINATION DE MEMBRES ET DE MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/47/929)

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Au paragraphe 4 de son rapport (A/47/929), la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Tarak Ben Hamida membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat commençant le 20 avril 1993 et se terminant le 31 décembre 1994.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale nomme cette personne?

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève notre examen du point 17 j) de l'ordre du jour.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION DE LA DEMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME EN HAITI

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/908)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.56)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/47/930)

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Belize qui va présenter le projet de résolution A/47/L.56.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé "La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti", contenu dans le document A/47/L.56.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a toujours appuyé le Gouvernement légitime de Haïti, dirigé par le Président Jean-Bertrand Aristide. Nous sommes donc très satisfaits que le projet de résolution dont nous sommes saisis reçoive l'appui unanime du Groupe et le large appui du reste de la communauté internationale représentée ici. D'autres pays se sont portés coauteurs de ce projet de résolution : Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Etats-Unis d'Amérique.

M. Rogers (Belize)

Dix-huit mois se sont écoulés depuis que le Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti a été remplacé par la junte militaire à l'occasion d'un coup d'Etat qui a été aussitôt condamné par tous les pays épris de liberté. Le déni des droits de l'homme, les atrocités commises depuis et, d'une manière générale, l'absence de toute légalité ne peuvent que renforcer la communauté internationale dans sa détermination d'assurer le rétablissement du Gouvernement démocratique élu du Président Aristide pour saluer le retour d'Haïti au sein des pays démocratiques, objectif à la réalisation duquel elle est particulièrement attachée.

Les atteintes à la démocratie en Haïti depuis le 30 septembre 1991 ne peuvent plus être tolérées. Il convient d'inverser la situation maintenant et de défendre la volonté du peuple. Le fait que nous examinons aujourd'hui un nouveau projet de résolution sur la situation tragique qui règne en Haïti, revêt, pour nous, une très grande importance. Dans cette même salle, au cours des 18 derniers mois, nous avons entendu condamner sans équivoque le coup d'Etat. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle décisif en instaurant et en renforçant la démocratie en Haïti. Nous espérons sincèrement que le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie nous rapprochera du règlement définitif de cette crise qui n'a que trop duré.

Le projet de résolution réaffirme le but de la communauté internationale, à savoir, assurer le retour du Président Aristide et le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales et promouvoir le développement social et économique en Haïti. Il approuve le déploiement de la Mission civile internationale en Haïti et autorise la participation de l'Organisation des Nations Unies à cette mission, qui aidera à rétablir la démocratie sans tarder.

Il confirme, une fois encore, l'engagement de la communauté internationale à accroître la coopération technique, économique et financière lorsque l'ordre constitutionnel sera rétabli en Haïti, pour renforcer les institutions à qui incombe de dispenser la justice et de garantir la démocratie, la stabilité politique et le développement économique en Haïti.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a suivi avec la plus vive inquiétude les actes tragiques perpétrés par le régime qui a usurpé le pouvoir, faisant régner systématiquement la crainte et la répression. Nous

M. Rogers (Belize)

avons vu une situation déplorable s'aggraver encore dans une société déjà submergée par la violence. Le Secrétaire général, dans son rapport A/47/908, décrit l'aggravation des souffrances humaines. Dans notre région, les Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui sont unis à Haïti par des liens d'amitié et de proximité géographique, ont appuyé le processus électoral en Haïti, en 1991, et ont condamné le non-respect de ses résultats huit mois plus tard.

Depuis lors, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour renverser le régime de facto. Lors d'une réunion à la Dominique, en mars, les chefs de gouvernement ont demandé l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour accélérer le règlement. La préoccupation que suscite le sort du peuple d'Haïti est universelle. Nous sommes heureux que les négociations et le dialogue avec les parties intéressées, et notamment avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA), M. Dante Caputo, nous aient rapprochés d'une situation favorable à la justice et au progrès économique en Haïti. Mais nous restons troublés par le fait que la junte militaire détienne toujours le pouvoir. Voilà pourquoi nous engageons la communauté internationale à faire pression sur les militaires en appliquant strictement l'embargo économique.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis et ceux qui ont déjà été adoptés par l'Organisation des Nations Unies en conjonction avec l'OEA envoient des messages clairs au gouvernement de facto, pour lui faire comprendre que la communauté internationale soutient fermement la démocratie et les institutions qui protègent et défendent les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Le sentiment de solidarité tout à fait particulier qu'éprouve le Groupe des pays au nom desquels je parle, pour ce qui est du rétablissement de la démocratie en Haïti et de son développement social et économique, se manifeste clairement dans le soutien unanime donné au projet de résolution. Notre engagement quant au renforcement du progrès et de la stabilité dans notre hémisphère demeure inébranlable. La prompte adoption du projet de résolution contribuera au processus visant la mise en échec du régime militaire et le rétablissement du Gouvernement constitutionnel du Président Aristide et des institutions garantes de la justice. Ce texte demande également à la communauté internationale de prêter assistance à

M. Rogers (Belize)

Haïti. Ainsi se trouvera clos un triste chapitre de l'histoire d'Haïti, et un nouveau départ s'amorcera.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes est heureux d'appuyer le projet de résolution. Nous invitons instamment le reste de la communauté internationale à soutenir de tout son poids le projet de résolution pour qu'il soit adopté à l'unanimité.

M. CARDENAS (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, l'Assemblée générale se réunit pour examiner la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti. Nous examinons cette question aujourd'hui dans un contexte particulièrement important, pour trouver une solution optimale à la crise haïtienne.

Depuis que cet organe s'est réuni, en 1992, pour analyser la question dont nous sommes saisis, la situation a beaucoup évolué, et il y a eu aussi bien des progrès que, récemment, un sérieux recul. Je pense notamment à la désignation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la crise haïtienne et à sa confirmation à ce même poste par le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA) et à l'organisation ainsi qu'au début du déploiement de la Mission civile de l'ONU et de l'OEA pour observer le respect des obligations en matière de droits de l'homme. Tout ceci est parfaitement décrit dans le rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/47/908, auquel l'Argentine souscrit entièrement. Le recul et le retard sont provoqués par ceux qui détiennent le pouvoir en Haïti.

Or il est clair que tant le scénario décrit que les paramètres avec lesquels a travaillé l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui a la bonté de participer à notre réunion, ce matin, et que nous appuyons pleinement dans la réalisation de sa tâche, ont pour objectif final le retour au pouvoir du Président Aristide, élu constitutionnellement par le peuple haïtien au cours d'un processus électoral vérifié par l'ONU et l'OEA. Ces paramètres ont été établis grâce à un échange de correspondance entre le Président Aristide et le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, ainsi que le reflètent le sixième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 6 et 8 du dispositif du projet de résolution dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie.

Ces dispositions doivent être lues et interprétées dans leur ensemble et non de façon partielle. La volonté de notre instance, qui regroupe tous les

M. Cardenas (Argentine)

Etats Membres - si le projet de résolution A/47/L.56 est adopté - exprime celle de la communauté internationale qui souhaite assister au prompt rétablissement de la démocratie en Haïti et au retour du Président Aristide. Cette deuxième condition est essentielle pour que la première puisse se réaliser : c'est grâce au retour du Président Aristide que pourra commencer le rétablissement du processus démocratique en Haïti et que les sanctions économiques recommandées par l'OEA pourront être revues à la lumière des accords qui sont sur le point d'être conclus pour ce qui est de la situation des droits de l'homme et de la solution de la crise politique. En définitive, le processus de coopération de la communauté internationale avec Haïti reste tributaire du plein rétablissement de l'ordre constitutionnel.

M. Cardenas (Argentine)

Malheureusement, dans la conjoncture actuelle, l'objectif de normalisation constitutionnelle en Haïti ne semble pas encore sur le point d'être atteint. La réticence des autorités de facto n'a pas permis à l'Envoyé spécial du Secrétaire général de conclure des accords satisfaisants.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale doit accentuer son engagement pour résoudre la crise qui frappe Haïti. Nous devons maintenant clarifier davantage le message que nous adressons aux usurpateurs de l'ordre constitutionnel et leur faire bien comprendre que nous ne reculerons pas jusqu'à ce qu'intervienne une solution globale et définitive du problème. Le cas échéant, nous devrons évaluer soigneusement, au moment opportun, la possibilité d'adopter des sanctions économiques et même, si celles-ci ne donnent pas les résultats voulus, ne pas écarter l'éventualité d'autres solutions pouvant se traduire par des mesures de coercition.

La protection des droits de l'homme de la majorité de la population d'un Etat Membre, la volonté majoritaire que cette population a exprimée lors d'un scrutin et la possibilité réelle de prévenir une rupture de la paix et de la sécurité internationales nous obligent à ne pas négliger ou remettre à plus tard la prise de décisions concrètes, à ne pas retarder le processus de négociations et à ne pas user de manœuvres dilatoires empêchant la prise d'une décision qui est, de toute évidence, nécessaire et urgente. Pour ces raisons, nous sommes favorables à l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Mme FRECHETTE (Canada) : Depuis un an et demi, Haïti vit dans la peur et sous le joug d'une oppression sans cesse croissante. Au cours de cette période, le Canada a multiplié les interventions et travaillé sans relâche, dans le cadre de l'Organisation des Etats américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies, afin de contribuer au retour en Haïti de la démocratie et du Président légitimement élu. Le leadership dont ont fait montre ces deux organisations internationales permet d'espérer une solution négociée.

Le prestige et l'autorité des deux Secrétaire généraux et de leur Envoyé spécial contribueront de façon déterminante au succès de cette entreprise. Par l'adoption unanime du projet de résolution dont nous sommes saisis,

Mme Fréchette (Canada)

l'Assemblée générale affirmerait son appui total aux importantes mesures entreprises par ces derniers pour apporter une solution à cette immense tragédie humaine.

L'Envoyé spécial des deux Secrétaires généraux, S. E. Dante Caputo, a abordé son mandat avec beaucoup de détermination et de courage, et il l'a fait dans des conditions difficiles. Nous sommes heureux de coparrainer ce projet de résolution qui endosse ces efforts ainsi que les recommandations du Secrétaire général visant à renforcer la mission qu'il dirige. Le Canada a entièrement confiance en M. Caputo et a mis d'importantes ressources à sa disposition.

Le but poursuivi par M. Caputo est clair : créer un environnement qui permette aux Haïtiens d'entreprendre sans crainte des négociations devant mener à la mise en place d'un gouvernement qui réponde réellement à la volonté consensuelle du peuple haïtien ainsi qu'au retour du Président Aristide.

La première étape de ce processus est la mise en place de la mission d'observation dont nous discutons aujourd'hui. La Mission civile internationale, dont une partie a déjà été déployée sous l'égide de l'OEA, démontre l'engagement ferme de la communauté internationale à trouver une solution à la crise haïtienne.

Cette mission a pour but, par sa présence dans tous les coins du pays et grâce au savoir-faire de ses membres, de mettre fin au climat de répression qui sévit en Haïti depuis trop longtemps et de rendre possible la mise en place d'un régime civil basé sur la primauté du droit, le respect des droits de la personne et la volonté exprimée par le peuple haïtien. Le déploiement rapide de cette mission est indispensable au succès du plan de M. Caputo.

Le Gouvernement du Canada a apporté et continuera d'apporter un appui ferme à la Mission civile internationale. Cet appui démontre l'importance que le Canada accorde à son succès. De plus, nous sommes prêts à appuyer le plan intégré d'aide humanitaire préparé conjointement par les experts de l'OEA et de l'ONU, et nous entendons faire notre part au sein des organisations financières internationales pour accélérer le processus de reconstruction lorsque le moment sera venu.

Mais nous n'en sommes pas encore là. La situation reste grave et les obstacles surgissent de toutes parts. Des représentants du gouvernement de facto se commettent dans des actes d'intimidation à l'encontre d'Haïtiens

Mme Fréchette (Canada)

qui désirent cooopérer avec la Mission civile internationale. La Mission peut contribuer à rétablir la paix civile, condition indispensable pour la résolution complète de la crise haïtienne, mais cela requerra l'aide de tous les Haïtiens de bonne volonté.

Nous sommes, par ailleurs, troublés par les indications que nous avons reçues au cours de la fin de semaine, selon lesquelles les autorités de facto n'ont toujours pas compris la détermination de la communauté internationale à ce que le Gouvernement légitime soit restauré en Haïti. Le retour du Président Aristide et de la primauté du droit sont les éléments essentiels d'une solution juste et durable. Le réalisme et la bonne foi doivent prévaloir à Port-au-Prince. Il n'y a pas de place pour les menaces et pour le recours à des procédés frauduleux, telle la soi-disant élection sénatoriale de janvier, qui ne font qu'amplifier le problème.

Si les autorités de facto décident d'ignorer l'occasion qui leur est maintenant présentée, le Canada est prêt à considérer l'adoption de mesures supplémentaires qui permettraient de résoudre la crise haïtienne, y compris le renforcement de l'embargo mis en place par l'OEA.

(L'oratrice poursuit en anglais)

L'envoi d'une mission internationale n'est pas une fin en soi, mais constitue plutôt le début d'un processus qui doit mener, à court terme, au rétablissement de la démocratie et au retour du Président Aristide en Haïti. Ce processus doit aussi comprendre le soutien réel et à long terme de la communauté internationale au peuple haïtien dans ses efforts de reconstruction de l'économie et des institutions de son pays. Les Canadiens sont disposés à jouer un rôle important en ce sens et le feront aussi longtemps que les Haïtiens le souhaiteront.

J'aimerais terminer ma déclaration en demandant instamment à tous les Etats Membres de s'associer au Gouvernement du Canada pour adopter ce projet de résolution et appuyer la Mission civile conjointe de l'ONU et de l'OEA en Haïti.

M. LADSOUS (France) : En souscrivant sans réserves aux termes de la déclaration que va effectuer, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, la présidence danoise, je souhaiterais, à titre national, rappeler les principaux points autour desquels s'articule la position de la France.

M. Ladsous (France)

Nous sommes en premier lieu, faut-il le redire, profondément attachés au principe de la légalité constitutionnelle. Celle-ci a été bafouée le 30 septembre 1991, et nous ne saurions accepter le régime de fait issu du coup d'Etat, non plus que les pseudo-élections auxquelles celui-ci a, depuis lors, procédé. Nous réclamons donc un retour à la norme constitutionnelle, un retour qui ne saurait être complet sans réinstallation dans ses fonctions et prérogatives du Président légitimement élu, le Président Jean-Bertrand Aristide.

Mon pays, en second lieu, constate la persistance de violations massives des droits de l'homme, violations qui, selon des témoignages nombreux et concordants, en l'espace d'un an et demi, ont fait quelque 3 000 victimes, et nous les jugeons inacceptables.

La France, enfin, constate avec infiniment de regret que la solution politique de la crise, que l'on avait crue proche il y a encore quelques jours, s'éloigne à nouveau sous l'effet de manœuvres dilatoires renouvelées.

C'est dans ce contexte, et en marquant l'importance du projet de résolution qui est soumis à l'Assemblée générale, que je voudrais redire tout l'appui que le Gouvernement français entend continuer d'apporter aux efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial, S. E. M. Dante Caputo.

M. Ladsous (France)

Nous avions salué en son temps la nomination de l'ancien chancelier argentin en sa double qualité de représentant du Secrétaire général de l'ONU et de celui de l'OEA comme une percée significative, qui témoignait de la volonté conjointe de l'Organisation universelle et de l'Organisation régionale de liguer leurs efforts et d'oeuvrer en commun pour trouver une solution à cette crise. Il faut persévéérer dans cette voie qui a déjà été concrétisée par l'installation sur place d'une mission civile internationale.

Mais, parallèlement, il faut aussi s'interroger sur les moyens de dépasser les blocages qui se sont fait jour. Les responsables du pouvoir de fait à Port-au-Prince ne doivent pas s'y tromper. Ils ne doivent pas miser sur la lassitude de l'opinion internationale : bien au contraire, il y a une détermination grandissante et une volonté de plus en plus affirmée de saisir du problème d'Haïti d'autres organes des Nations Unies que la seule Assemblée générale, et mon pays, avec bien d'autres, appelle de ses voeux une telle évolution. Faudra-t-il en arriver là? Nous conservons en tout état de cause l'espoir que la raison, malgré tout, prévaudra, et que, bien vite, le fil de la négociation sera renoué, en sorte que celle-ci aboutisse au plus vite.

C'est alors, et alors seulement, que la référence faite dans le projet de résolution qui nous est soumis à la coopération technique, économique et financière avec Haïti prendra tout son sens et que la communauté internationale pourra enfin reprendre, en faveur d'Haïti, l'assistance dont ce pays a tant besoin. Pour l'heure, cette reprise de l'aide n'est qu'une virtualité; elle ne deviendra réalité que lorsque la sortie de crise politique sera elle-même effective. Aucun compromis n'est possible sur ce point, et c'est dans cet esprit que ma délégation assume et coparraine le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. HAAKONSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Tant à la quarante-sixième qu'à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, la Communauté européenne et ses Etats membres ont exprimé leur ferme appui au rétablissement du Gouvernement légitime en Haïti et ont déploré que le processus démocratique continue d'être perturbé. Nous nous félicitons d'avoir aujourd'hui la possibilité de reformuler notre position et de passer en revue les événements survenus récemment en Haïti.

M. Haakonsen (Danemark)

A cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport contenu dans le document A/47/908, daté du 24 mars 1993, et à remercier les auteurs du projet de résolution qui figure dans le document A/47/L.56, que nous sommes heureux de parrainer.

La Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leur condamnation du coup militaire du 30 septembre 1991 en Haïti et déplorent le fait que le processus démocratique continue d'être perturbé. Dans notre déclaration la plus récente sur Haïti, le 21 janvier de cette année, nous avons indiqué que nous avions toujours réaffirmé notre attachement au rétablissement du Gouvernement démocratique et constitutionnel en Haïti, ainsi que notre volonté d'appuyer tous les efforts susceptibles de conduire à un règlement de la crise haïtienne.

Voilà pourquoi nous nous sommes félicités des efforts consentis par l'Organisation des Etats américains et par l'Organisation des Nations Unies en vue de rétablir la démocratie en Haïti, et nous prions instamment toutes les parties concernées de tout mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif. Nous nous félicitons notamment de la nomination de M. Dante Caputo en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains. Nous espérons sincèrement que les consultations qu'il vient d'entamer avec les parties aboutiront à une solution politique de la crise haïtienne.

A cet égard, la Communauté européenne et ses Etats membres souscrivent à l'évaluation faite par le Secrétaire général selon laquelle les élections qui se sont tenues en Haïti en janvier de cette année pourraient compliquer singulièrement les efforts déployés en vue d'assurer le retour de la normalité démocratique en Haïti. Nous ne pensons pas que ces élections ont été libres et loyales, étant donné que les conditions préalables nécessaires, notamment la liberté d'expression et de réunion, ainsi que le droit à un dialogue politique franc, n'existent pas en Haïti depuis le coup d'Etat du mois de septembre 1991. Par conséquent, la Communauté européenne et ses Etats membres ne considèrent pas que ces élections ont permis au peuple haïtien d'exprimer de manière fiable sa volonté démocratique.

La Communauté européenne et ses Etats membres condamnent vivement une fois de plus les violations constantes des droits de l'homme en Haïti. Outre

M. Haakonsen (Danemark)

les résolutions 47/20 et 47/143 de l'Assemblée générale, nous avons également parrainé la résolution 1993/168 de la Commission des droits de l'homme, datée du 10 mars 1993. Ces résolutions, notamment celle qui a été adoptée par la Commission des droits de l'homme, traduisent nettement la vive préoccupation de la communauté internationale devant la grave détérioration de la situation des droits de l'homme en Haïti depuis le coup d'Etat de septembre 1991, ainsi que l'accroissement concomitant des violations des droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans le Pacte international¹ relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme, et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous restons profondément préoccupés également par la détérioration des conditions de vie et la persistance de la répression, qui obligent la population haïtienne à trouver refuge en dehors des frontières de son propre pays.

Le Communauté européenne et ses Etats membres appuient donc fermement le déploiement d'une Mission civile internationale mixte ONU/OEA, chargée de veiller au respect des droits de l'homme et à l'élimination de toute forme de violence. Nous souscrivons également pleinement aux recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport du 24 mars 1993, qui demande à toutes les parties de coopérer avec la Mission et qui prie en particulier le gouvernement de facto de respecter le droit de la Mission de se rendre librement dans tout endroit ou établissement, de s'entretenir librement et en privé avec tout individu, et de s'installer n'importe où dans le pays.

La situation décrite dans le rapport du Secrétaire général nous permet d'espérer que des progrès peuvent être réalisés, tant dans la quête d'une solution politique que dans le rétablissement des droits de l'homme. Les efforts déployés par l'Envoyé spécial en vue de trouver une solution politique et la participation de l'Organisation des Nations Unies à la Mission civile internationale montrent la volonté de cette organisation et de son Secrétaire général de continuer de jouer un rôle important dans les efforts visant à rétablir la démocratie en Haïti. En adoptant ce projet de résolution à l'unanimité, l'Assemblée générale mettra l'accent sur l'engagement qu'elle a pris à l'égard d'Haïti. Cet engagement, comme l'indique très clairement le

M. Haakonsen (Danemark)

projet de résolution, doit subsister après que l'ordre constitutionnel aura été rétabli, grâce à la coopération technique, économique et financière. La Communauté européenne et ses Etats membres, qui, à la suite du coup d'Etat, ont immédiatement suspendu leur aide économique, à l'exception de programmes de secours humanitaires, examinent comment ils pourront appuyer le développement économique et social lorsque la démocratie et le plein respect des droits de l'homme auront été rétablis en Haïti.

Enfin, la Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent rendre hommage au Secrétaire général et aux membres de l'Organisation des Etats américains pour les efforts qu'ils ont consentis en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, en vue de résoudre la crise en Haïti.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon a suivi avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation en Haïti depuis le coup d'Etat, espérant sincèrement qu'un ordre démocratique serait promptement rétabli et que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toute la population seraient pleinement respectés. Ayant participé à la surveillance des élections et contribué ainsi à l'instauration d'un gouvernement démocratique dirigé par le Président Aristide, le Japon est vivement préoccupé par la situation qui règne actuellement dans ce pays.

En même temps, les efforts inlassables entrepris par l'Organisation des Etats américains (OEA) et les Nations Unies sont vraiment des plus rassurants, et le Japon leur accorde tout le soutien possible. En particulier, les efforts incessants de M. Dante Caputo méritent d'être hautement loués. Le succès de ses efforts non seulement marquerait une étape importante vers la solution de la crise politique en Haïti mais constituerait, en tant qu'action bien coordonnée menée conjointement par les Nations Unies et une organisation régionale, un important précédent à de futures activités.

La voix de la communauté internationale trouve écho dans le projet de résolution A/47/L.56, et le Japon espère que toutes les parties intéressées en reconnaîtront l'intention et réagiront de bonne foi. Le Japon appuie fermement l'adoption du projet de résolution et souhaite relever tout particulièrement l'idée de l'envoi d'une mission civile internationale en Haïti qui y est contenue. La Mission civile favorisera la création d'un climat de liberté et de tolérance, essentiel au rétablissement de la démocratie en Haïti. Le Japon, de son côté, est décidé à contribuer au succès de la Mission et versera une contribution volontaire de 1 million de dollars à titre d'aide à fonds perdus, ainsi qu'une contribution de 1,5 million de dollars pour aider à couvrir les dépenses nécessaires au démarrage de la Mission. Le Japon espère que ces contributions permettront à la Mission civile internationale de se dérouler sans heurt.

Une fois de plus, le Japon engage toutes les parties intéressées à coopérer pleinement avec M. Caputo afin que les mesures nécessaires puissent être prises sans plus de retard. Je voudrais terminer mes observations en rendant un vibrant hommage au Secrétaire général et à son Envoyé spécial et en

M. Hatano (Japon)

renouvelant le soutien que le Japon continuera d'apporter à leurs efforts en cours. Le Japon est impatient de se joindre aux autres pays pour essayer d'atteindre notre objectif commun.

M. WALKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous appuyons fermement le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Le Président Clinton, lors de sa rencontre du 16 mars avec le Président Aristide, a réaffirmé le ferme attachement du Gouvernement américain au rétablissement de la démocratie en Haïti, au retour du Président Aristide dans son pays pour y terminer son mandat et au renforcement des institutions démocratiques haïtiennes.

Les Etats-Unis ont activement appuyé les résolutions adoptées par l'Organisation des Etats américains (OEA) demandant l'imposition de sanctions économiques contre le régime de facto en Haïti; nous avons également appuyé les efforts internationaux visant à améliorer la situation des droits de l'homme dans ce pays. Mon gouvernement a déjà versé 6 millions de dollars à l'OEA dans le cadre du déploiement de la Mission civile qui fonctionne maintenant en Haïti. Nous avons également l'intention de contribuer aux efforts des Nations Unies décrits dans le rapport du Secrétaire général, et nous invitons instamment d'autres pays à faire de même.

Les Etats-Unis appuient aussi fermement les efforts faits par l'Envoyé spécial des Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OEA, M. Dante Caputo, pour obtenir un règlement négocié qui assure le rétablissement du Président Aristide et la protection des droits de tous les Haïtiens. Pour assurer la coordination des efforts faits par mon gouvernement à l'appui du processus de négociation, le Secrétaire d'Etat a nommé son propre conseiller spécial sur la situation en Haïti, l'Ambassadeur Lawrence Pezzullo. Nous avons également nommé un Chargé d'affaires spécial à Port-au-Prince, l'Ambassadeur Charles Redman, afin de bien faire comprendre aux parties haïtiennes que ce sur quoi nous insistons est une solution juste et démocratique.

Les efforts déployés par les Nations Unies pour résoudre la crise haïtienne illustrent nombre des buts mêmes pour lesquels l'Organisation a été créée et qui, pour reprendre les termes de la Charte, sont : préserver les

M. Walker (Etats-Unis)

générations futures du fléau de la guerre; proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme; créer les conditions nécessaires au maintien du respect des obligations du droit international et favoriser le progrès social et de meilleures conditions de vie.

Paix, développement, démocratie. La promotion de ces éléments clefs du programme de travail des Nations Unies devrait faire partie d'une politique partagée et encouragée par tous les Etats. Sans paix, les pays n'auront pas la sécurité nécessaire à leur développement; sans développement, les peuples n'auront pas les ressources suffisantes pour vivre dans la dignité; et sans démocratie, ni le développement économique à long terme ni la paix et la stabilité à long terme ne seront possibles.

Les Etats-Unis sont disposés à travailler avec les Nations Unies et d'autres Etats Membres pour faire en sorte que l'attachement au droit international, à la liberté et à la dignité humaine soit le plus fort et le plus répandu que le monde ait jamais connu.

Nous invitons par conséquent tous les Etats, et notamment nos voisins de cet hémisphère, à soutenir activement les efforts faits par les Nations Unies et l'OEA pour résoudre la crise haïtienne et à y contribuer de la même façon.

Nous demandons à tous les Etats d'appuyer activement les activités de l'Envoyé spécial, M. Dante Caputo, pour parvenir à un règlement négocié pacifique.

Nous prions instamment tous les Etats de bien faire comprendre à ceux qui entravent le rétablissement de la démocratie que la communauté internationale n'appuiera jamais, ni aujourd'hui ni demain, la poursuite d'un gouvernement illégal en Haïti et que les négociations en cours doivent progresser rapidement pour assurer le rétablissement du Président Aristide dans des conditions de réconciliation nationale et de respect mutuel des droits de l'homme et avec un programme de réel progrès économique. Les tactiques dilatoires ne seront plus tolérées et provoqueront une grave réaction, car tout délai engendrera encore plus de souffrances et d'épreuves pour le peuple haïtien, victime innocente d'une situation économique désespérée.

Notre message est extrêmement clair. Aux parties haïtiennes, nous disons : Vous devez négocier sérieusement, rapidement et avec souplesse. Au peuple haïtien, nous disons : Le monde ne vous a pas oublié; l'aide est en route.

M. Walker (Etats-Unis)

L'attachement de la communauté internationale à Haïti ne peut se terminer avec la signature d'un accord. Comme l'a dit le Président Aristide dans ses lettres adressées aux Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OEA et conformément à ce qui a été décidé dans le mandat portant création de la Mission civile des Nations Unies et de l'OEA, Haïti aura besoin d'une assistance technique pour sauvegarder les droits de l'homme de tous les citoyens, donner une formation professionnelle au personnel militaire, créer une force de police civile indépendante et renforcer les institutions civiles clefs.

En outre, le Président Clinton a déclaré qu'il est prêt à engager les Etats-Unis à verser leur juste part d'un programme multinational quinquennal de 1 milliard de dollars destiné au relèvement de l'économie haïtienne. Ce plan, aux proportions historiques, vise à assurer le bien-être du peuple haïtien. Nous ferons remarquer que, étant donné que le plan dépend du rétablissement de la démocratie, ceux qui entravent les négociations politiques en cours retardent également le début du relèvement économique de leur pays et prolongent les souffrances de leur peuple.

Notre attachement à Haïti doit signifier plus que le rétablissement de la démocratie, car c'est seulement lorsque les institutions démocratiques fonctionnement pleinement que la démocratie est durable. Comme le Secrétaire d'Etat Christopher l'a dit :

"La démocratie ne peut être imposée de haut en bas mais doit être édifiée de bas en haut. Notre politique doit encourager la réalisation d'efforts patients et soutenus pour aider les autres à mettre en place les institutions qui rendent possible la démocratie."

Notre engagement doit consister à assurer l'épanouissement de la démocratie en Haïti. Pour réaliser cet engagement, les Etats-Unis prient instamment les pays et organisations internationales de contribuer aux efforts visant à consolider l'économie haïtienne et les institutions haïtiennes.

M. Walker (Etats-Unis)

La communauté mondiale a la possibilité d'aider un Président élu au cours d'élections démocratiques vérifiées par l'Organisation des Nations Unies et l'OEA à reprendre son mandat constitutionnel. C'est aussi une occasion d'encourager la réconciliation nationale et de mettre Haïti sur la voie de la démocratie et du développement. Je suis certain que le concert des nations ne laissera pas passer cette occasion. Pour ma part, je prends l'engagement que les Etats-Unis continueront d'oeuvrer activement à la recherche d'une solution multinationale à la crise haïtienne.

M. MOULTRIE (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur et le grand plaisir de parler au nom des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Trinité-et-Tobago, la République du Suriname, qui a statut d'observateur dans certaines institutions du CARICOM, et mon propre pays, les Bahamas.

Le Président a parlé au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et nous tenons à donner à l'Assemblée l'assurance que nous appuyons pleinement ce qu'il a dit. Toutefois, Haïti faisant partie de la sous-région des Caraïbes et les gouvernements de la CARICOM appuyant de longue date la République d'Haïti, vous comprendrez que nous voulions réaffirmer ce soutien aujourd'hui. Comme le Suriname, Haïti jouit du statut d'observateur dans certaines institutions de la CARICOM, ce qui met davantage encore en lumière notre solidarité avec cette république soeur.

Depuis l'interruption illégale du processus démocratique en Haïti, les gouvernements de la CARICOM ont exigé le rétablissement immédiat du Gouvernement constitutionnel en Haïti et le retour au pouvoir du Président Aristide. A la réunion intersessions des 22 et 23 mars 1993, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont publié un communiqué, dont une grande partie a trait à la situation intolérable en Haïti. Il y est dit notamment :

"Les chefs de gouvernement ont réaffirmé leur condamnation de la répression persistante du processus démocratique en Haïti. Ils ont réaffirmé leur sérieuse inquiétude devant la persistance des violations des droits de l'homme, de la répression politique et du mépris flagrant du régime haïtien pour la vie des citoyens haïtiens."

M. Moultrie (Bahamas)

La CARICOM a toujours appuyé et recherché un règlement pacifique de la grave situation en Haïti. Nous nous félicitons de la mission civile conjointe Organisation des Nations Unies/Organisation des Etats américains (OEA) ainsi que des efforts faits pour résoudre la crise politique en Haïti. La CARICOM s'est engagée à continuer à fournir un soutien total à la Mission civile internationale en Haïti. Nous saluons les efforts de M. Dante Caputo, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de l'OEA, et nous espérons que cette initiative sera couronnée de succès. Nous sommes heureux que M. Caputo soit des nôtres aujourd'hui.

Nous voudrions insister encore brièvement sur la détermination des gouvernements de la CARICOM en citant à nouveau le communiqué des chefs de gouvernement :

"Les chefs de gouvernement ont constaté à grand regret que la communauté internationale n'avait pas respecté l'embargo commercial à l'encontre du régime d'Haïti.

Afin d'accélérer le règlement du problème, les chefs de gouvernement ont demandé que soient adoptées toutes les mesures nécessaires, y compris l'imposition d'un blocus si nécessaire, et que le Conseil de sécurité des Nations Unies examine de toute urgence la situation."

Nous espérons, au vu des progrès enregistrés par la Mission Caputo, que cette démarche de dernier recours ne sera pas nécessaire, et que le projet de résolution dont nous sommes saisis contribuera au règlement pacifique de la crise qui menace la paix et la stabilité de l'ensemble de la sous-région des Caraïbes. Nous engageons vivement la communauté internationale à rester vigilante pour assurer le plein respect des termes de ce texte.

Enfin, les gouvernements de la CARICOM, qui ont une longue tradition de démocratie, peuvent attester que la démocratie et le développement sont inséparables. Il faut que la communauté internationale réponde aux besoins de développement de cette république appauvrie, et nous espérons qu'une fois que le Gouvernement constitutionnel sera rétabli en Haïti, nous lui apporterons tous l'aide économique substantielle dont elle a besoin pour s'engager résolument sur la voie de la démocratie, du développement et de la paix. Le plein épanouissement des institutions démocratiques est une priorité qui doit faire partie de tout processus de développement social, économique et politique.

M. Moultrie (Bahamas)

Tout comme le rapport du Secrétaire général sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (A/47/908), le projet de résolution dont nous sommes saisis fait partie de ce processus, et nous en recommandons donc l'adoption par consensus.

M. TELLO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : C'est la deuxième fois depuis le début des travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale que celle-ci examine la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, question qui revêt la plus haute priorité pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Depuis que nous avons été, pour la dernière fois, saisis de la question, la coopération entre l'Organisation des Etats américains (OEA) et l'Organisation des Nations Unies a permis d'importants progrès dans la recherche d'une solution à la crise haïtienne. C'est ce qui ressort du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale.

Le travail accompli par M. Dante Caputo - que nous sommes heureux de voir aujourd'hui parmi nous - en sa qualité d'Envoyé spécial des Secrétaires généraux des deux organisations est un exemple remarquable de coopération entre un organisme régional et notre organisation. M. Caputo a eu pour double tâche de déployer une mission civile internationale pour veiller au respect des droits de l'homme et d'instaurer le dialogue entre les parties haïtiennes pour que soit trouvée une solution à la crise politique de ce pays.

En ce qui concerne le premier aspect de cette tâche, le Gouvernement du Mexique a déjà dit qu'il était disposé à remettre au Secrétaire général de l'ONU une contribution pour assurer le financement de la Mission civile conjointe ONU/OEA. Le Gouvernement du Mexique a également annoncé qu'il était déterminé à contribuer à cette mission par l'envoi d'un groupe de techniciens mexicains qui prêteront leur concours dans divers domaines prioritaires pour satisfaire les besoins immédiats de la population haïtienne.

Regrettant le manque de souplesse des autorités de facto en Haïti, dont a fait état hier le porte-parole du Secrétaire général, mon gouvernement réaffirme sa volonté d'appuyer le dialogue encouragé par M. Caputo et devant conduire au rétablissement des institutions constitutionnelles en Haïti et au strict respect du principe de l'autodétermination du peuple haïtien. Ce processus offre sans aucun doute la meilleure chance d'arriver à une solution qui permettra un prompt retour à la normale et la reprise des programmes de

M. Tello (Mexique)

coopération de la communauté internationale pour mener la tâche pressante de reconstruction économique en Haïti.

C'est pour toutes ces raisons que mon gouvernement - en sa qualité de membre du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes - a coparrainé le projet de résolution qui rappelle que le but fondamental de la communauté internationale demeure le rétablissement de la démocratie dans cette île et le retour du Président Aristide, le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la promotion du développement social et économique en Haïti.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui de nouveau la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, conformément à ses résolutions 47/20 du 24 novembre 1992 et 47/143 du 18 décembre 1992.

Je voudrais tout d'abord faire part de la satisfaction ressentie par mon pays à la suite de la nomination de M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de la République argentine, en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour aider, en coopération avec l'Organisation des Etats américains (OEA), à trouver une solution aux graves problèmes auxquels Haïti est en butte. Le fait que l'ancien Ministre Caputo ait également été nommé Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OEA lui donne toute l'autorité politique et tout l'appui institutionnel régional et international nécessaire pour pouvoir s'acquitter avec succès de ses fonctions extrêmement complexes.

Depuis sa nomination, l'Envoyé spécial a réussi à ouvrir des voies de dialogue qui, croyons-nous, peuvent encore mener à une solution et qui sont exposées en détail dans le rapport du Secrétaire général du 24 mars 1993 dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Parmi toutes ces démarches, je voudrais relever les accords relatifs au déploiement, déjà commencé, de la Mission civile internationale mixte des Nations Unies et de l'OEA chargée de veiller au respect des droits de l'homme et à l'élimination de toutes les formes de violence ainsi que l'accord visant à entamer un dialogue entre toutes les parties au conflit haïtien afin d'essayer de trouver une solution à la crise politique sur la base du rétablissement - lequel est indispensable - du Président constitutionnel d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide, dans ses fonctions.

On a également réussi, malgré de nombreux incidents - notamment les élections illégitimes partielles au Parlement en janvier dernier - à identifier les bases d'un règlement politique. Le Venezuela se félicite de cette évolution politique et compte que les principes convenus pour ce règlement soient respectés, principes qui comprennent notamment, en tant que condition fondamentale et indispensable du rétablissement du processus démocratique, le prompt retour du Président constitutionnel à ses fonctions légitimes.

Le Venezuela continuera de suivre de près ce processus et d'apporter au Secrétaire général et à son Envoyé spécial son appui inébranlable et toute la

M. Arria (Venezuela)

coopération possible en sa qualité de "pays ami" du Secrétaire général. Les liens d'amitié fraternelle et notre attachement historique à Haïti nous y obligent. Nous avons bon espoir que le plein respect des droits de l'homme du peuple haïtien et un règlement rapide de la crise, dans le cadre du programme d'aide et des consultations menés par notre organisation et l'OEA, permettront de réévaluer rapidement les mesures économiques recommandées par les Etats membres des deux organisations et de reprendre en fin de compte intégralement l'assistance et la coopération économique, technique et financière indispensables à la reconstruction des institutions et de l'économie ravagées d'Haïti.

Dans le cas contraire, le gouvernement de mon pays est fermement d'avis que le régime abusif de facto toujours en place en Haïti devra assumer les conséquences de son intransigeance et que nous devrons pour cela recourir à toutes les mesures prévues par la Charte des Nations Unies. La médiation en cours doit conduire à un règlement politique sans délai important.

Mon pays a bon espoir que les initiatives de coopération prises par le Président Aristide pour y parvenir seront accueillies comme il se doit et tient à mettre en garde ceux qui continuent obstinément à faire obstacle et à entraver un arrangement destiné à rétablir le régime constitutionnel : ils doivent comprendre que la communauté internationale les a prévenus qu'il n'est pas question qu'ils puissent réprimer indéfiniment la volonté de la majorité haïtienne.

Le Venezuela demande également à tous les Etats Membres des Nations Unies de demeurer solidaires dans la défense de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti et d'être prêts à soutenir l'action du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Envoyé spécial, M. Dante Caputo, et à fournir tout l'appui politique aux mesures qu'il jugera indispensables pour mettre fin aux actes d'intimidation, aux tergiversations et au non-respect de ses engagements auxquels recourt systématiquement le régime abusif de facto. La nation haïtienne doit comprendre que ceux qui violent ses droits individuels et collectifs sont ceux-là mêmes qui dirigent la répression exercée contre sa volonté démocratique, qui exploitent sa pauvreté à leur profit et qui n'hésitent pas à compromettre son développement en tant que nation afin de continuer à jouir de priviléges et d'avantages acquis sur la base d'une dictature intolérable.

M. BAHADIAN (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Dix-huit mois se sont écoulés depuis que l'ordre constitutionnel en Haïti a été rompu par le coup d'état contre le Président Jean-Bertrand Aristide, dirigeant élu par la volonté librement exprimée du peuple haïtien. Dix-huit mois; et malgré les efforts de la communauté internationale, l'ordre constitutionnel et le Gouvernement légitime du Président Aristide n'ont pas encore été rétablis. Les auteurs du coup d'état ont été fermement condamnés par la communauté internationale. La réaction à cet acte illégal a été claire. Nous espérons que les négociations en cours déboucheront sur une solution rapide de la crise en Haïti, afin que le pays puisse, avec l'appui de la communauté internationale, travailler au profit d'une croissance et d'un développement économiques dont il a le plus grand besoin.

C'est l'avenir des institutions démocratiques et du développement en Haïti qui est en jeu dans les efforts déployés actuellement en ce qui concerne la situation dans ce pays. La communauté internationale ne peut, et ne doit pas en fait, fermer les yeux sur les violations des droits de l'homme et le déni des libertés civiles et politiques fondamentales en Haïti.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a agi de manière décisive à l'égard du problème haïtien. Les résolutions adoptées aux réunions des Ministres des affaires étrangères de l'hémisphère attestent de l'engagement réel des pays de cet hémisphère de rétablir le Gouvernement légitime du Président Aristide.

Depuis que la crise a éclaté, les Nations Unies ont entrepris une coopération constructive avec l'OEA. En fait, toutes les résolutions pertinentes adoptées jusqu'à présent témoignent de la volonté des Etats Membres des Nations Unies de condamner sans équivoque la rupture des institutions démocratiques en Haïti et de prendre des mesures pour rétablir ces institutions. Dans la recherche d'un règlement en Haïti, la coopération de notre organisation régionale avec les Nations Unies a été extrêmement féconde et a montré une fois de plus l'importance d'efforts concertés aux niveaux mondial et régional lorsqu'il s'agit de s'attaquer à des situations de crise spécifiques.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Dante Caputo en tant qu'Envoyé spécial des Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OEA, et

M. Bahadian (Brésil)

nous appuyons fermement le travail qu'il fait pour parvenir à une solution démocratique du problème haïtien.

Nous sommes saisis d'un projet de résolution paru sous la cote A/47/L.56 et présenté par la délégation du Belize au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes. Comme l'a expliqué le représentant du Belize, l'objectif fondamental du projet de résolution est d'autoriser la participation des Nations Unies, en coopération avec l'OEA, à la Mission civile internationale en Haïti. Cette mission aura pour tâche initiale de vérifier dans quelle mesure Haïti respecte ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme, afin de faire des recommandations visant la création d'un climat de liberté et de tolérance propice au rétablissement de la démocratie en Haïti. Nous appuyons pleinement cette initiative, qui nous semble être un pas important dans notre effort tendant à rétablir la primauté du droit en Haïti.

M. Bahadian (Brésil)

Nous pensons que l'accord sur l'établissement de la Mission civile internationale fournit une base solide pour le rétablissement complet de la liberté et des libertés politiques en Haïti.

Notre objectif est une solution durable à la crise haïtienne. Sans méconnaître les difficultés inhérentes au processus de négociation, nous espérons qu'une solution pacifique et démocratique sera bientôt réalisée. Le prompt rétablissement de la démocratie en Haïti apportera de nouvelles responsabilités à la communauté internationale. Sa principale responsabilité consistera à appuyer les efforts propices au développement économique et social en Haïti, lequel est indispensable pour résoudre les problèmes pressants du sous-développement ainsi que pour renforcer la démocratie et la légalité.

La délégation brésilienne espère que le travail de la Mission civile internationale contribuera de manière importante à la réalisation de cet objectif.

M. AROSEMENA (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Ne voulant pas abuser de la patience de l'Assemblée, je ne m'étendrai pas sur le point de vue de mon pays. Qu'il me suffise de dire que nous souscrivons aux paroles éloquentes du représentant de l'Argentine dont nous partageons entièrement l'opinion.

De même, je ne peux laisser passer cette occasion sans exprimer l'appui constant que mon pays a apporté aux efforts faits par M. Dante Caputo pour essayer de trouver une solution à ce problème. M. Caputo a agi avec son tact, son énergie et sa sagacité habituels, et il continue dans cette voie, ce qui ne manquera pas d'aboutir aux résultats escomptés. Sa tâche est un exemple de la coordination qui devrait toujours exister aux niveaux régional et international entre les organismes multilatéraux qui oeuvrent dans notre environnement géographique.

Je voudrais également dire que mon pays appuie le rapport du Secrétaire général (A/47/908) dont nous discutons aujourd'hui.

La diplomatie est parfois synonyme de délai. Je ne pense pas, vu la façon dont cette noble profession est exercée à l'Assemblée générale, que ce sera le cas pour la crise haïtienne. Parce que s'il est parfois nécessaire de remettre les choses à plus tard, l'énergie doit également faire partie intégrante de la recherche d'une solution aux problèmes internationaux. Il

M. Arosemena (Panama)

faut agir. Agissons donc dès maintenant, parce qu'il est possible et même très probable que la crise haïtienne soit submergée par d'autres remous qui risquent d'agiter cette mer des Caraïbes que nous aimons tant. Dix-huit mois se sont déjà écoulés. Je ne pense pas que nous ayons 18 mois de plus devant nous.

Pour terminer, je voudrais dire que mon pays appuie le projet de résolution présenté par le Représentant permanent du Belize au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, de même que la Mission civile internationale, qui a déjà commencé sa tâche dangereuse et délicate en Haïti. Nous exprimons à nouveau l'espoir d'un retour rapide à la normalité constitutionnelle en Haïti. Le respect de la normalité constitutionnelle est la pierre angulaire de la politique extérieure de mon pays, qui a indiqué qu'il ne reconnaîtrait jamais aucun gouvernement issu d'une violation de l'ordre constitutionnel. Nous approuvons et respectons les sanctions décrétées par l'Organisation régionale, en nous espérons qu'elles seront rapidement levées pour qu'Haïti puisse s'engager de nouveau sur la voie des grands destins auxquels son noble peuple est appelé.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat général sur ce point.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je vais donner la parole à deux représentants qui souhaitent apporter quelques éclaircissements.

M. ROGERS (Belize) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais indiquer que l'Irlande doit être ajoutée à la liste des orateurs du projet de résolution A/47/L.56.

M. OSELLA (Argentine), Rapporteur de la Cinquième Commission (interprétation de l'espagnol) : En ma qualité de Rapporteur de la Cinquième Commission je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur une omission commise dans le rapport de la Cinquième Commission (A/47/930) relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/47/L.56. A la quatrième ligne du paragraphe 3 de ce document, sous la rubrique "Décision de la Cinquième Commission", il conviendrait d'insérer le mot "recommande" après le mot "et", et de remplacer les mots "devrait être" par le mot "soit", de sorte que le membre de phrase se lirait : "et recommande que le Secrétaire général soit autorisé à engager...".

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/47/L.56. Je voudrais signaler aux membres que le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/47/L.56 est contenu dans le document A/47/930, tel qu'il vient d'être oralement modifié par le Rapporteur.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/47/L.56?

Le projet de résolution A/47/L.56 est adopté (résolution 47/20 B).

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. LONCHAMP (Haïti) : Madame la Présidente, la délégation haïtienne vous présente ses compliments et vous demande de recevoir, au nom des Etats membres de l'Assemblée générale, les sentiments de gratitude du Gouvernement et du peuple haïtiens. Tout en félicitant le Secrétaire général de son rapport (A/47/908) sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti, ma délégation a pris acte de la détermination de la communauté internationale de ne pas laisser triompher l'arbitraire, l'injustice, les violations des droits de la personne humaine, et d'accompagner le peuple haïtien dans ses efforts pour créer une société démocratique en Haïti qui reflète les idéaux de l'Organisation des Nations Unies tels qu'exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et conformément aux engagements contenus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Il y a cinq siècles que les hommes et les femmes d'Haïti se battent pour que leur dignité humaine soit respectée intégralement et que la société haïtienne soit une société authentiquement démocratique. En 1804, ils ont fait un premier pas quand, se libérant de l'esclavage, ils ont universalisé les notions de "Liberté, égalité et fraternité".

M. Longchamp (Haïti)

Malheureusement, une petite minorité, s'étant accaparée de l'appareil d'Etat et des leviers économiques et financiers, a inventé une nouvelle forme de colonialisme en créant une société où la majorité de la population est exclue de la vie politique, sociale et économique du pays. La perpétuation de cet état de choses a été possible grâce à l'existence d'un appareil de répression chaque jour plus sophistiqué et dont les forces armées d'Haïti sont l'élément central.

Pendant deux siècles, deux sociétés se sont partagé l'espace haïtien : une société dont les conditions de vie avoisinent celles des plus opulentes du monde et une autre dont les conditions de vie n'ont pas sensiblement changé par rapport à celles qu'elle connaissait durant la période esclavagiste. Les diverses tentatives de cette dernière pour changer son sort se sont toujours heurtées à la brutalité, à la fourberie et à l'inse sensibilité de ceux qui bénéficiaient du statu quo. Aussi, Haïti est-il un pays riche "en révolutions" mais presque pauvre en changements. Jusqu'au jour où, à l'étonnement du monde entier, sans armes, les mains nues, le peuple haïtien s'est débarrassé du représentant de l'une des dictatures les plus rétrogrades de l'histoire d'Haïti, la dictature de la famille Duvalier, qui a contrôlé le pouvoir politique en Haïti pendant 29 ans! C'était le 7 février 1986.

Devant les difficultés à traduire par des réformes institutionnelles cette volonté de changement, du fait des entraves créées par le système duvalieriste moribond, la communauté internationale s'est mobilisée pour assister le peuple haïtien dans la réalisation de son rêve d'établir une société démocratique en Haïti. En effet, en décembre 1990, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats Américains ont pris la tête d'un vaste programme d'assistance électorale technique et financière qui a permis au peuple haïtien, pour la première fois de son histoire, de choisir librement ses représentants à tous les niveaux de l'appareil d'Etat et d'exprimer ses options politiques, économiques et sociales.

Avec la prestation de serment du nouveau gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide, le 7 février 1991, le peuple haïtien avait cru avoir tourné pour de bon une page de son histoire. C'était, supposément, l'avènement de la réconciliation nationale, c'est-à-dire la disparition de

M. Longchamp (Haïti)

deux sociétés antagoniques au profit d'une nouvelle société fraternelle où chacun aurait la possibilité de devenir citoyen à part entière, sujet de son histoire, où les institutions s'harmoniseraient avec les desiderata de l'ensemble des citoyens, et où les vocables : justice, transparence, participation, auraient trouvé leur pleine application.

Le Gouvernement commençait à peine à s'installer quand les ennemis du changement ont brutalement arrêté la nouvelle expérience. Le 30 septembre 1991, les forces armées d'Haïti sont intervenues une fois de plus pour imposer leur propre volonté. Elles ont renversé et exilé le premier président démocratiquement élu de l'histoire d'Haïti, massacré plus de 3 000 citoyens, provoqué la fuite sur des embarcations de fortune, et ce, dans des conditions extrêmement précaires de plus de 50 000 réfugiés, et créé une population de plus de 250 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Tous les rapports sont unanimes à reconnaître les torts graves causés au pays et à la population d'Haïti par le coup d'Etat sanglant du 30 septembre 1991 : l'arbitraire, la répression, la violence ont de nouveau droit de cité. Le citoyen haïtien aujourd'hui peut être battu, arrêté, violenté et même tué sans raison précise sinon le bon vouloir de ceux qui détiennent les armes et le pouvoir. D'un autre côté, l'appareil d'Etat sert à l'enrichissement illicite; les caisses de l'Etat sont systématiquement pillées; la collecte des taxes et des obligations fiscales est remplacée par un réseau de contrebande et de vente d'influence; les ports et aéroports du pays servent à faciliter le passage de la drogue vers les centres d'écoulement. Entre-temps, les institutions sont en complète déliquescence. Seul le crime a prospéré depuis les tragiques événements du 30 septembre 1991.

Cela fait 19 mois que le peuple haïtien résiste à cet état de choses. Heureusement, il n'a pas été abandonné par la communauté internationale. Elles sont innombrables, les initiatives qui ont été prises pour aider à restaurer l'ordre démocratique en Haïti et faire respecter les droits de la personne humaine dans ce pays. La résolution que nous venons d'adopter n'en est que la toute dernière. Déjà elle inspire l'espoir, soulève l'enthousiasme et encourage l'élaboration de plans qui devront renverser le cours actuel des choses. Nous espérons qu'avec elle, le Secrétaire général est suffisamment pourvu pour se décharger de son mandat.

M. Longchamp (Haïti)

Au moment du coup d'Etat, les indicateurs sociaux d'Haïti comptaient parmi les plus négatifs. Il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui, vu l'état de délabrement que connaît le pays, ils ont encore régressé. La tâche sera donc beaucoup plus ardue pour mettre le pays sur la voie du développement. Cependant, l'inclusion du paragraphe 8 dans cette résolution renforce notre optimisme quant aux chances de succès du peuple haïtien à mettre sur pied cette société démocratique pour laquelle il n'a cessé de se battre. Malgré ses limitations, le peuple haïtien, dont l'ingéniosité n'est plus à démontrer, par son intervention dans la vie du pays et de l'Etat, se propose de faire d'Haïti un membre exemplaire de la communauté des nations, respectueux de ses obligations et de ses engagements internationaux. L'heure est venue de tourner la page pour de bon et c'est ce à quoi s'engage le gouvernement de la République une fois l'ordre constitutionnel restauré.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé, à ce stade, l'examen du point 22 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.